

REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE CÔTE d'IRANCY

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'YONNE
Organise les 18 et 19 Avril 2026

Une compétition automobile régionale dénommée :

32^{ème} COURSE DE CÔTE REGIONALE d'IRANCY

Cette compétition compte pour :

La coupe de France de la montagne 2026 coef.1 et pour les Challenges BOURGOGNE FRANCHE COMTE 2026.

Le présent règlement a été approuvé par la **Ligue Régionale Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 5-16 en date du 04/12/2025.**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	.. Bernard SOUFFLET	licence n° 18577
Commissaires Sportifs	.. François BELORGEY	licence n° 10528
	Gilles GREUET	licence n° 2653
Directeur de Course	Christian HAMON	licence n° 29685
Directeur de Course Adjoint	Gérard PORA	licence...n° 57091
Directeur de Course pré-grille	Jean-Paul BROTTIER	licence... n° 13533
Commissaire Technique responsable	Marc CHARBONNEAU	licence n° 47435
Commissaires Techniques adjoints	Santiago CANO	licence n° 35161
	Jean-Luc LAPLANCHE	licence n° 19578
	Michel LEBEAU	licence n° 8842
Médecin responsable	Cécile ADT	. licence n° 242399
Chargé de la mise en place des moyens	André GUIBLAIN	licence n°7081
Chargé des relations avec les concurrents	Marie-Anne COUVREUR	licence n° 298302
Chargée des Commissaires de route	Vanessa GUERELLE	licence n° 246479
Chronométreur/classements	David GUIBLAIN.....	licence n° 134494
	Michèle GUIBLAIN	licence n° 163636

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 14 Avril 2026 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le 16 Avril 2026.

Vérifications administratives le 18 Avril 2026 de 11h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h45. Le 19 Avril 2026 de 7h45 à 9h00. **Lieu** : Salle des Fêtes d'IRANCY.

Vérifications techniques le 18 Avril 2026 de 13h45 à 19h00 et le 19 Avril 2026 de 8h00 à 9h15.

Lieu : à côté de la salle des Fêtes d'IRANCY

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 19 Avril 2026 à 9h30.

Lieu : parc départ, rue Soufflot.

Essais non chronométrés le 18 Avril 2026 de **14h30 à 18h30**. **Le nombre d'essais non chronométrés est limité à 4 par concurrent.**

.Pour le 19 Avril 2026, de 8h30 à 9h30 (**uniquement pour les concurrents vérifiés le 19 Avril 2026**).

Essais chronométrés le 19 Avril 2026 de 9h40 à 11h00.

Briefing écrit des pilotes distribué et émargé aux vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **19 Avril 2026 à 11h15**.

Course

- 1^{ère} montée le 19 Avril 2026 à 11h30
- 1^{ère} montée (suite) à partir de 13h00
- 2^{ème} montée le 19 Avril 2026 15' après la 1^{ère} montée
- 3^{ème} montée le 19 Avril 2026 15' après la 2^{ème} montée
- 4^{ème} montée le 19 Avril 2026 15' après la 3^{ème} montée

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : **15'** après l'arrivée du dernier concurrent (**salle des Fêtes**).

Parc fermé au stand de chaque concurrent.

Remise des prix le 19 Avril 2026 à 19h00 Salle des Fêtes d'IRANCY.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 18 Avril 2026 à 18h30 Salle des Fêtes d'IRANCY.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 18 Avril 2026 de 11h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h45. Le 19 Avril 2026 de 7h45 à 9h00. **Lieu** : Salle des Fêtes.

Vérifications techniques le 18 Avril 2026 de 13h45 à 19h00 et le 19 Avril 2026 de 8h00 à 9h15.

Lieu : à côté de la Salle des Fêtes.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse **RPM – 16, route Nationale 6 – 89290 VINCELLES**

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **60 € TTC**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **20 Avril 2025 à 9h15**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **19 Avril 2026 à 8 heures**.

1.6P. DEMONSTRATION

Conforme au règlement standard des courses de côte.

La 32^{ème} course de côte d'IRANCY intègrera des voitures de démonstration.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA de l'YONNE
Monsieur André GUILBLAIN
15 rue Chifflot – 89260 THORIGNY SUR OREUSE
Tel : 03 86 88 44 69 Mobile 06 08 02 44 26
<https://asayonne.fr>– Mail : andre.guiblain@orange.fr

jusqu'au **14 Avril 2026 à 24 heures**.

Les frais de participation sont fixés à **180 €** (avec publicité), ou **155 €**, pour les licenciés ASA ou 5 engagements groupés. **Sur chaque engagement, il sera prélevé 5 € pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté.**

Il ne sera pas délivré de titre de participation (T.P.) sur place.

Les titres de participation sont à prendre directement sur le site FFSA « espace licencié » et au maximum 48 heures avant l'épreuve.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **100**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) sera communiquée par additif au présent règlement particulier.

Publicité optionnelle sera communiquée par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte d'**IRANCY** a le parcours suivant :

La course se déroulera en **4** montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 73 rue Soufflot sur la D38 sortie du village d'**IRANCY**.

Arrivée : D38 – 1650 m après

Pente moyenne : 5,7%, dénivellation : 96m

Altitude de départ : 173m, altitude d'arrivée : 269m

Longueur du parcours : 1650m

Modalités de retour au départ : pour les voitures fermées en convoi par la route de St Cyr et V.O IRANCY, pour les voitures ouvertes en convoi par la route de course

Parc de départ **IRANCY D38, sortie du village**

Parc d'arrivée **Carrefour, route de St Cyr**.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Par le chemin des Fossés et la rue Soufflot

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **rue Soufflot**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés : **chemin des Fossés**

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du **16 Avril 2026 à 19 heures**,

Les remorques devront être garées : **rue des Fossés**.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est **situé à leur stand**.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Salle des Fêtes d'IRANCY**
- pendant les essais et la course : **au parc départ, rue Soufflot**.
- pendant le délai de réclamation ; **à la salle des Fêtes d'IRANCY**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra : **Salle des Fêtes d'IRANCY**

Téléphone permanence n° **06 08 02 44 26**

Centre de secours le plus proche :
Lieu : AUXERRE Téléphone n° **03 86 94 44 00**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence écrite aux pilotes sera distribuée et émargée aux vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : (aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur une seule montée (la meilleure).

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les classements provisoires seront affichés à la salle des Fêtes d'IRANCY, 15' après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- **1 classement général pour les voitures de Sport (série A).**
- **1 classement général pour les voitures de Production (série B).**
- **1 classement par groupe et par classe (séries A et B confondues).**
- **1 classement général féminin**

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix en espèces se fera de la façon suivante

:

CLASSEMENT PAR CLASSE

1^{er} prix 140 € + 1 coupe (moins de 3 partants, les prix seront diminués de 50%)

2^{ème} prix 70 € (5 partants et +)

3^{ème} prix 40 € (7 partants et +)

CLASSEMENT FEMININ

1 prix de 140 € + 1 coupe (diminué de 50% si moins de 3 partantes)

TROPHEE Stéphan PODOR

COUPES

Il sera attribué 1 coupe aux 3 premiers du classement général.

Les prix et les coupes ne sont pas cumulables.

COMMISSAIRES

2 commissaires seront récompensés

La remise des prix se déroulera le 19 Avril 2026 à 19h00 à la salle des Fêtes d'IRANCY.

Les pilotes non présents à la remise des prix perdront le bénéfice de leurs prix.